

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de Conseiller absent : 0
Pouvoirs : 1
Date de la Convocation : 30/06/26
Date d'affichage : 30/06/26

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 09 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf juillet à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtes de Monsieur BOYER Dominique : Madame BIGOT Agnès, Monsieur VARLET Geoffroy, Madame DUFRESNE Anna, Monsieur GABILLET François, Madame MARMIER Karine, Monsieur TEPPE Sébastien, Madame GONNARD Léa, Madame REYMOND Aurélie, Monsieur AUBERTIN Aurélien, Madame RYNKA Charlotte, Monsieur FLORIDO Geoffrey, Madame BOSSET-VALLESPER Simone, Monsieur CALBA Joël

A donné pouvoir : Monsieur DREYFUS Éric a donné pouvoir à Madame BIGOT Agnès

Délibération n°26064 : portant admission en non-valeur de titres irrécouvrables

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les titres de recettes émis par la commune et demeurés impayés malgré les démarches de recouvrement ;

Vu l'avis comptable public indiquant le caractère irrécouvrable des créances concernées ;

Considérant que les démarches de recouvrement amiable et forcé n'ont pas permis d'obtenir le paiement des sommes dues ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les créances devenues irrécouvrables afin de permettre leur mandatement au compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 – Admission en non-valeur

Sont admis en non-valeur les titres de recettes suivants, déclarés irrécouvrables par le comptable public :

- Titre n°624 – ZRIBI Salem – 9.90 €
- Titre 463 – DESPLANCHES Sabrina – 11.00 €
- Titre 172 – CLOCHER Léa – 17.60 €
- Titre 676 – ZRIBI Samel – 19.95 €
- Titre 317 – CLOCHER Léa – 24.20 €
- Titre 761 – CARTESSSE Safia – 34.82 €
- Titre 397 – CLOCHER Léa – 38.50 €
- Titre 97 – CLOCHER Léa – 38.50 €
- Titre 340 – CLOCHER Léa – 40.12 €
- Titre 554 – CLOCHER Léa – 47.40 €
- Titre 675 – CARTESSSE Safia – 52.50 €
- Titre 463 – DESPLANCHES – 58.00 €
- Titre 243 – CLOCHER Léa – 66.00 €
- Titre 493 – CLOCHER Léa – 102.30 €
- Titre 463 – DESPLANCHES – 130.00 €

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 001-210101366-20260709-26064-DE



Le montant total admis en non-valeur s'élève à **690.79 €**.

Article 2 – Mandatement

Le Conseil municipal autorise le mandatement de ces sommes au **compte 654 – Pertes sur créances irrécouvrables**, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Article 3 – Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission au comptable public.

Article 4 – Publicité

La présente délibération sera :

- Transmise au représentant de l'Etat dans le département,
- Affiché et publiée conformément aux dispositions en vigueur,
- Inscrite au registre des délibérations.

Pour extrait certifié conforme,
Le 09 juillet 2026

La Secrétaire
Agnès BIGOT

Le Maire,
Dominique BOYER

